

**Compte-rendu de la réunion du 9/04/2021 à 19h45
Espace Meutey – Immeuble Pyramide à Mary-sur-Marne**

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, GENEVIEVE BORAWSKI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, BRIGITTE DA SILVA, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), ERIC DEPERNON (suppléant de GILLES DUROUCHOUX), PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, BERTRAND GIRAUDEAU, MARTINE GODE, VANESSA GUERIN, LUDIVINE HURAND, JEAN-MICHEL LEMSEN, FREDERIC MAAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

Était présente sans voix délibérative :

EMILY RIGAUT.

Absents et ayant donné pouvoir :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST à ARNAUD ROUSSEAU, CATHERINE BOUDOT à VICTOR ETIENNE, DOMINIQUE DUCHESNE à LUDIVINE HURAND, MONIQUE ESQUIROL à FRANCIS CHESNÉ, ACHILLE HOURDE à NADINE CARON, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNÉ, PHILIPPE MIMMAS à BERNADETTE BEAUVAIS et YVES PARIGI à PIERRE EELBODE.

Absents :

JEAN-PAUL BATTEREAU, SEBASTIEN BERTHELIN, PIERRE COURTIER et ISABELLE KRAUSCH.

Assistaient à la réunion :

C. ARNAUD, S. BLAIS, S. LASCOURREGES et A. MIGEOT, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

M. EELBODE accueille l'Assemblée et remercie Mme BULLOT, Conseillère départementale, pour sa présence. Il excuse MM. BATTEREAU, MIMMAS et PARIGI.

Il est procédé à l'appel. 31 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE propose d'élire comme secrétaire de séance M. ETIENNE.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 19 mars 2021.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite le Conseil à prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation de signature ; ce tableau, annexé à la fin du compte-rendu, circule parmi les rangs.

INSTITUTION

Création d'un Comité de pilotage « Zone des Effeneaux »

M. EELBODE propose au Conseil de créer un Comité de pilotage dédié à la « Zone des Effeneaux », regroupant les maires des trois communes concernées ainsi que les représentants de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et le Président de la Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie.

Ce comité aura pour mission de :

- Définir un plan d'action,
- Informer les différents acteurs locaux, Communes, Communauté de communes, Communauté d'agglomération du projet d'entreprises,
- Rédiger un cahier de prescriptions,
- Vérifier la conformité et la cohérence générale du projet,
- Organiser et lancer les travaux d'aménagement,
- Inclure des objectifs de Développement Durable dans le projet (les permis imposent des contraintes, mais on peut les faire valoir),
- Évaluer les besoins des services aux entreprises et aux salariés.

M. EELBODE remarque que cet outil, qui répond à un réel besoin, favorisera tant l'information de tous les partenaires que la mise en place de réponses rapides, efficaces et concertées aux problématiques qui pourront se poser.

Il précise que la présidence sera proposée à M. PICAUD, qui sera en mesure ainsi de faire le lien avec les travaux de la Commission Aménagement durable – Travaux dans le cadre de l'aménagement de la zone.

Il indique enfin que la composition de ce comité de pilotage pourra être modifiée, d'autres institutions pouvant y être associées à l'avenir en fonction de l'évolution du site.

Il invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

FINANCES – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Reprise anticipée du résultat 2020

M. GAUTIER informe le Conseil qu'il n'est pas possible de procéder, d'ores et déjà, à l'affectation du résultat du budget général et propose par conséquent une reprise anticipée du résultat.

Il précise que les montants annoncés ont été établis en conformité à la comptabilité du Receveur de la Communauté de communes et qu'il conviendra, dès que le compte administratif et le compte de gestion seront adoptés, de préciser lesdits montants en délibérant sur l'affectation du résultat 2020. Les montants correspondants seront éventuellement ajustés par décision budgétaire modificative.

Budget général

M. GAUTIER propose la reprise anticipée suivante pour le budget général :

I) Exercice 2020 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	5 078 843,65
Solde d'exécution 2020	137 201,67
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2020	5 216 045,32

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	-811 707,54
Solde d'exécution 2020	4 883 004,49
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2020	4 071 296,95

II) Restes à réaliser 2020 :

Dépenses	2 734 913,67
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser 2020	-2 734 913,67
Capacité de financement en investissement	1 336 383,28

III) Proposition d'inscription au Budget 2021 :

001 Résultat antérieur prévisionnel reporté en investissement	4 071 296,95
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement prévisionnel reporté	5 216 045,32

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Hôtels d'entreprises

M. GAUTIER propose la reprise anticipée suivante pour le budget annexe Hôtels d'entreprises :

I) Exercice 2020 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	172 868,91
Solde d'exécution 2020	-18 849,73
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2020	154 019,18

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	626 649,19
Solde d'exécution 2020	-51 097,23
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2020	575 551,96

II) Restes à réaliser 2020 :

Dépenses	6 336,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser 2020 en investissement	-6 336,00
Capacité de financement prévisionnelle en investissement	569 215,96

III) Proposition d'inscription au Budget 2021 :

001 Résultat antérieur prévisionnel reporté en investissement	575 551,96
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	154 019,18

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone de Grand Champ

M. GAUTIER propose la reprise anticipée suivante pour le budget annexe Zone de Grand Champ :

I) Exercice 2020 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	274 997,36
Solde d'exécution 2020	-8 810,58
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2020	266 186,78

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	462 991,31
Solde d'exécution 2020	-246 078,01
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2020	216 913,30

II) Restes à réaliser 2020 en investissement :

Dépenses	26 880,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser 2020 en investissement	-26 880,00
Capacité de financement en investissement	190 033,30

III) Proposition d'inscription au Budget 2021 :

001 Résultat antérieur prévisionnel reporté en investissement	216 913,30
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat prévisionnel à reporter en fonctionnement	266 186,78

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe S.P.A.N.C.

M. GAUTIER propose la reprise anticipée suivante pour le budget annexe S.P.A.N.C. :

I) Exercice 2020 :

a) Exploitation

Résultat antérieur reporté	12 211,26
Solde d'exécution 2020	173,03
Résultat prévisionnel de clôture d'exploitation 2020	12 384,29

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	,00
Solde d'exécution 2020	,00
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2020	,00

II) Restes à réaliser 2020 :

Dépenses	,00
Recettes	,00
Solde des restes à réaliser 2020	,00
Capacité de financement en investissement	,00

III) Proposition d'inscription au Budget 2021 :

001 Résultat antérieur reporté en investissement	,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	,00
002 Résultat d'exploitation reporté	12 384,29

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif

M. GAUTIER propose la reprise anticipée suivante pour le budget annexe Eau potable et Assainissement collectif :

I) Exercice 2020 :

a) Exploitation

Résultat antérieur reporté	6 584 482,06
Solde d'exécution 2020	933 212,40
Résultat prévisionnel de clôture d'exploitation 2020	7 517 694,46

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	3 562 425,98
Solde d'exécution 2020	-562 307,12
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2020	3 000 118,86

II) Restes à réaliser 2020 :

Dépenses	1 598 122,03
Recettes	206 536,85
Solde des restes à réaliser 2020	-1 391 585,18
Capacité de financement prévisionnelle en investissement	1 608 533,68

III) Proposition d'inscription au Budget 2021 :

001 Solde d'exécution antérieur reporté en investissement	3 000 118,86
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté	7 517 694,46

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone des Effaneaux

M. GAUTIER propose la reprise anticipée suivante pour le budget annexe Zone des Effaneaux :

I) Exercice 2020 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	0,00
Solde d'exécution 2020	9 603 111,49
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2020	9 603 111,49

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	0,00
Solde d'exécution 2020	-1 921 122,76
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2020	-1 921 122,76

II) Proposition d'inscription au Budget 2021 :

001 Résultat antérieur prévisionnel reporté en investissement	-1 921 122,76
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat prévisionnel à reporter en fonctionnement	9 603 111,49

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Centre de Santé

M. GAUTIER propose la reprise anticipée suivante pour le budget annexe Centre de Santé :

I) Exercice 2020 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	0,00
Solde d'exécution 2020	37 859,33
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2020	37 859,33

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	0,00
Solde d'exécution 2020	0,00
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2020	0,00

II) Proposition d'inscription au Budget 2021 :

001 Résultat antérieur prévisionnel reporté en investissement	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat prévisionnel à reporter en fonctionnement	37 859,33

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention au CIAS du Pays de l'Ourcq

M. GAUTIER rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le Conseil communautaire a alloué une subvention de 315 000 € au CIAS afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur le premier trimestre 2021.

Il propose alors de se prononcer sur le montant définitif de la subvention au CIAS pour l'année 2021 qui, compte tenu du travail de préparation budgétaire du CIAS, s'élèverait à 750 000 €. Il resterait donc à compléter la précédente attribution de 435 000 €.

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Taux de contributions directes 2021 : débat et vote

M. GAUTIER rappelle que le Conseil est appelé à fixer les taux additionnels de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti ainsi que le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE).

M. GAUTIER indique que la Commission Finances et Développement économique s'est prononcée favorablement sur le maintien des taux de 2020 pour les taxes sur le foncier et la cotisation foncière des entreprises à savoir :

- taxe sur le foncier bâti 3,40 %
- taxe sur le foncier non bâti 8,47 %
- cotisation foncière des entreprises 19,34 %

S. BLAIS présente les montants des recettes 2020 notifiés par l'administration fiscale, qui correspondent aux estimations présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

M. GAUTIER souligne une amélioration des recettes fiscales de la Communauté de communes (CFE,

CVAE), ce qui n'est pas le cas dans certaines communes suite à la mise en place des nouvelles règles de fiscalité locale.

M. ROUSSEAU souhaite que soit présentée aux élus une comparaison avec les taux de contribution directe adoptés par les collectivités voisines de même dimension.

S. BLAIS indique qu'elle dispose de ces chiffres et qu'il sera possible de faire une comparaison.

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) : débat et vote

M. GAUTIER expose que, s'agissant du service Déchets, le Pays de l'Ourcq assume la compétence collecte et qu'il a subdélégué la compétence traitement au SMITOM Nord Seine-et-Marne jusqu'au 31/12/2021.

Il rappelle que le Conseil communautaire a pris la décision lors de sa réunion du 19 mars dernier, d'adhérer au Syndicat COVALTRI et de lui déléguer la compétence Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1er janvier 2022.

Il explique que, dans ce contexte, au vu des évolutions réglementaires (hausse de la contribution du SMITOM d'environ 6 %, baisse de 10 % à 5,5 % de la TVA sur la collecte, prise en compte de l'impact de la crise sanitaire sur les tonnages collectés) et des travaux de génie civil à réaliser pour l'installation de bornes semi-enterrées, les simulations effectuées sur les dépenses à venir pour 2021 conduisent à un taux de TEOM de 16,90 %.

Il indique que cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission Finances et Développement économique le 29 mars dernier.

Il propose en conséquence au Conseil de fixer le taux de la TEOM à 16,90 % au titre de l'exercice 2021. Il remarque que cela représente une augmentation d'environ 13 euros par foyer sur l'année.

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget général 2021 : débat et vote

S. BLAIS présente les différents éléments composant le budget 2021 du Budget Général (M14), établi comme suit :

Fonctionnement

Dépenses/Recettes 17 347 401,41 €

Investissement

Dépenses/Recettes 15 562 304,95 €

M. EELBODE précise qu'une ligne en dépenses d'investissement est prévue pour le rachat du foncier de l'Imprimerie Riccobono à Mary-sur-Marne.

Il rappelle que dans le cadre de la reprise de l'imprimerie, une clause prévoit la rétrocession du foncier à la Communauté de communes ou à une autre entité volontaire, avant le 1^{er} août 2021. Il indique que cette inscription au budget 2021 de la Communauté de communes témoigne du maintien de l'engagement pris en 2018.

M. EELBODE ajoute que la SEM IDF Investissements et Territoires pourrait assurer le portage de ce rachat et la valorisation du site, l'objectif étant d'accueillir d'autres entreprises et mettre en œuvre des projets innovants pour le territoire. Il souligne le fort investissement de la Région Île-de-France en faveur de ce projet, précisant que la Présidente de Région a investi 1 million d'euros supplémentaire pour le rachat et les

études d'impact.

M. EELBODE indique que les négociations sont en cours avec l'industriel pour qu'une partie du site puisse être valorisée dans l'éventualité d'une réduction de l'activité. Il souhaite que ce site continue à être un poumon économique pour le territoire.

M. EELBODE fait enfin état de la bonne santé du groupe Riccobono, qui édite 80 % de la presse quotidienne et, grâce à ses différents sites, parvient à faire des économies d'échelle. Dans ce secteur par ailleurs en difficulté, l'usine maintient actuellement les emplois, ce qui est une très bonne nouvelle pour le territoire.

M. OFFROY s'interroge sur les lignes « dépenses imprévues » inscrites au budget.

S. BLAIS précise que ce sont des lignes qui permettent grâce à des virements vers les autres chapitres de dépenses de faire face à d'éventuels besoins non prévus initialement dans le budget et sur lesquelles est réalisé l'ajustement pour l'équilibre du budget (d'où les montants inscrits avec des centimes). Elle ajoute qu'il est possible d'y inscrire des montants allant jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles.

M. GAUTIER invite le Conseil à approuver ce budget.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Hôtels d'entreprises

S. BLAIS présente les différents éléments composant le budget 2021 du Budget annexe Hôtels d'entreprises (M14), établi comme suit :

Fonctionnement

Dépenses/Recettes 542 493,62 €

Investissement

Suréquilibre de 99 027,67 €

Dépenses 983 935,44 €

Recettes 1 082 963,11 €

M. GAUTIER invite le Conseil à approuver ce budget.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. ROUSSEAU quitte la séance.

Budget annexe Zone de Grand Champ

S. BLAIS présente les différents éléments composant le budget 2021 du Budget annexe Zone de Grand Champ, établi comme suit :

Fonctionnement

Dépenses/Recettes 266 686,78 €

Investissement

Dépenses/Recettes 449 213,30 €

M. GAUTIER invite le Conseil à approuver ce budget.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe SPANC

S. BLAIS présente les différents éléments composant le budget 2021 du Budget annexe SPANC, établi comme suit :

Exploitation

Dépenses/Recettes 99 384,29 €

M. GAUTIER invite le Conseil à approuver ce budget.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif

S. BLAIS présente les différents éléments composant le budget 2021 du Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif (M49), établi comme suit :

Exploitation

Dépenses/Recettes 8 917 694,46 €

Investissement

Dépenses/Recettes 17 488 672,71 €

M. GAUTIER invite le Conseil à approuver ce budget.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone des Effaneaux

S. BLAIS présente les différents éléments composant le budget 2021 du Budget annexe Zone des Effaneaux, établi comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 7 101 245,52 €

Recettes 12 053 234,25 €

soit un sur-équilibre de 4 951 988,73 €

Investissement

Dépenses/Recettes 4 371 245,52 €

M. GAUTIER invite le Conseil à approuver ce budget.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Centre de Santé

S. BLAIS présente les différents éléments composant le budget 2021 du Budget annexe Centre de Santé, établi comme suit :

Fonctionnement

Dépenses/Recettes 153 859,33 €

Investissement

Dépenses/Recettes 5.000,00 €

S. BLAIS précise que les consultations représentent une recette annuelle de 75 000 euros, le centre de santé ayant ainsi atteint son « rythme de croisière ».

M. EELBODE félicite l'engagement du Dr SONNETTE, dans un contexte extrêmement compliqué. Il tient à féliciter les personnels de santé qui à son image, et quel que soit le métier, fournissent actuellement un travail extraordinaire.

S. BLAIS précise que la cabine de téléconsultation est incluse dans le budget.

M. EELBODE ajoute que Mme MOUSSI-LE GUILLOU fera un point sur ce sujet.

M. GAUTIER invite le Conseil à approuver ce budget.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GAUTIER félicite S. BLAIS pour l'important travail accompli sur les budgets.

M. ROUSSEAU rejoint la séance.

Convention financière avec le Syndicat des Collèges du canton de Lizy-sur-Ourcq relative à l'accès des collégiens à la piscine pour l'année scolaire 2020-2021 : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. GAUTIER rappelle au Conseil que la Communauté de communes met à disposition la piscine aux élèves de 6ème des deux collèges du territoire. Par convention signée en 2017, le Pays de l'Ourcq et le Syndicat des Collèges ont défini les conditions financières de participation du SYNDICAT aux coûts induits par la mise à disposition de la piscine pour les années scolaires 2016-2017 à 2019-2020.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé de prolonger ces engagements réciproques pour l'année scolaire en cours, dans la continuité de la convention précédente.

M. GAUTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention financière relative à l'accès des collégiens à la piscine pour l'année scolaire 2020-2021 selon le projet présenté.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention financière avec le Syndicat des Collèges du canton de Lizy-sur-Ourcq relative à l'accès des collégiens au gymnase Roger Bricogne et au stade Micheline Ostermeyer pour l'année scolaire 2020-2021 : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. GAUTIER rappelle au Conseil que la Communauté de communes met à disposition le gymnase R. Bricogne aux collégiens du Champivert et le stade d'athlétisme aux collégiens des deux collèges du territoire. Par convention signée en 2017, le Pays de l'Ourcq et le Syndicat des Collèges ont défini les conditions financières de participation du Syndicat aux coûts induits par ces mises à disposition du gymnase et du stade ainsi que le transport des élèves vers le stade.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé de prolonger ces engagements réciproques pour l'année scolaire en cours, dans la continuité de la convention précédente.

M. GAUTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention financière relative à l'accès des collégiens au gymnase et au stade pour l'année scolaire 2020-2021 selon le projet présenté.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention avec la Commune de Dhuisy pour le reversement de la taxe d'aménagement perçue au titre de la Zone des Effaneaux : modification des modalités de reversement

M. EELBODE rappelle que, par convention en date du 13 septembre 2007, il a été convenu entre la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et la Commune de Dhuisy un reversement par la commune à la Communauté de communes de la taxe d'aménagement (anciennement Taxe Locale d'Équipement - T.L.E.) perçue au titre des Effaneaux. Ce reversement est prévu, dans l'article 2, dans les deux mois de l'encaissement par la commune.

M. EELBODE indique que la commune sollicite le reversement de la somme de 1 427 575,19 € qu'elle a perçue à ce jour selon l'échéancier suivant :

- 1M€ en 2021 ;
- 85 000 € en 2022, 2023, 2024 et 2025 ;
- le solde de 87 575,19 € en 2026.

M. EELBODE précise que la Commune ayant eu à faire face à des dépenses (PLU...), il est pertinent de mettre en place cet échéancier, qui a été étudié pour se terminer avant la fin du mandat.

Il précise que si d'autres encaissements de taxe d'aménagement par la commune devaient intervenir au titre des Effaneaux, ces derniers seraient reversés selon les conditions initialement prévues dans la convention (soit dans les deux mois suivant leur encaissement par la commune).

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant à la convention pour formaliser le reversement selon les modalités indiquées ci-dessus.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Projet de cession de terrains dans la Zone d'activités de Grand Champ

M. GAUTIER rappelle que la Communauté de communes est propriétaire du lot N°15 pour un total d'environ 1560 m² composé de la parcelle ZC 54 et d'une partie de la ZC 60 sur la Zone de Grand Champ à Ocquerre. Ce terrain est classé en UX au PLU de la Commune, mais il est couvert sur environ 400 m² par un espace boisé classé correspondant à un talus boisé.

L'entreprise Cuba élagage souhaiterait acquérir ce terrain et y construire un bâtiment.

Le prix proposé est de 25,10 €/m² hors taxe (TVA à 20 % en sus) et hors frais de notaire.

Une condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de construire serait introduite dans la promesse de vente. Conformément au cahier des charges de cession de terrain sur la ZAC de Grand Champ, le coût du branchement électrique sera à la charge de l'acheteur y compris la partie située en domaine public.

M. GAUTIER rappelle que la Communauté de communes est propriétaire du lot N°16 pour un total d'environ 2440 m² composé d'une partie de la parcelle ZC 60 sur la Zone de Grand Champ à Ocquerre. Ce terrain est classé en UX au PLU de la Commune, mais il est couvert sur environ 520 m² par un espace boisé classé correspondant à un talus boisé.

L'entreprise EJ Habitat souhaiterait acquérir ce terrain et y construire un bâtiment.

Le prix proposé est de 30 €/m² hors taxe (TVA à 20 % en sus) et hors frais de notaire.

Une condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de construire serait introduite dans la promesse de vente. Conformément au cahier des charges de cession de terrain sur la ZAC de Grand Champ, le coût du branchement électrique sera à la charge de l'acheteur y compris la partie située en domaine public.

M. OFFROY demande le prix de l'évaluation du service des Domaines de Seine et Marne pour le lot 16.

M. GAUTIER répond qu'il est de 28 €/m² hors taxe (TVA à 20 % en sus) et hors frais de notaire.

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Activité accessoire pour le suivi des projets culturels

M. GAUTIER informe le Conseil que certains projets culturels engagés avant le départ de l'agent responsable de l'Action culturelle, du Tourisme et de la Communication, nécessitent un suivi sur le second trimestre 2021.

Par conséquent, M. GAUTIER propose la création d'une activité accessoire pour le suivi de ces projets, pour l'équivalent de deux jours de travail.

M. GAUTIER propose, en outre, de fixer la rémunération de l'intéressée compte tenu de la charge de travail estimée pour cette mission, à la somme forfaitaire globale de 260,00 € brut.

M. GAUTIER invite Mme BEAUVAIS à présenter le projet concerné.

Mme BEAUVAIS indique que la Communauté de communes a lancé un appel à projet de résidence d'artiste avec Act'Art, et que 30 compagnies ont postulé. Elle informe l'assemblée que la sélection se fera en deux temps : une pré-sélection des dossiers le 13 avril, puis les entretiens avec les compagnies retenues le 30 avril.

Mme BEAUVAIS ajoute qu'il lui a semblé pertinent de bénéficier, pour ces deux étapes, de la présence et de l'expertise de la personne ayant porté le projet ces derniers mois.

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AMÉNAGEMENT DURABLE – TRAVAUX

Convention de partenariat Communauté de communes du Pays de l'Ourcq / AVEN du Grand Voyeux 2021 : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. EELBODE rappelle au Conseil que l'AVEN du Grand Voyeux a pour buts la valorisation de la boucle de la Marne à Congis, la connaissance et la protection de la faune, le développement d'actions d'animation et d'information pour ses adhérents et les acteurs locaux (secteur scolaire et grand public) sur la préservation des zones humides du nord du département. Il ajoute que le Pays de l'Ourcq soutient l'AVEN depuis sa création en 1997.

Il souligne l'opportunité de poursuivre ce partenariat pour l'année 2021, sur les actions suivantes :

- les animations nature
- le suivi du patrimoine faunistique
- le projet de sensibilisation sur la ressource en eau et les zones humides.

Le Pays de l'Ourcq s'engagerait à allouer une participation de 5.000 €.

M. EELBODE invite le Conseil communautaire à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Services publics d'eau potable et d'assainissement :

Approbation des rapports annuels 2019 du délégataire

S. LASCOURREGES rappelle au Conseil que conformément aux dispositions légales et réglementaires, les délégataires produisent chaque année à l'autorité délégante « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service ». Il remarque que l'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour d'une réunion de l'Assemblée délibérante qui en prend acte.

Il présente les rapports 2019 établis par SAUR FRANCE, fermier du Pays de l'Ourcq, pour :

- le service d'alimentation en eau potable,
- et le service d'assainissement collectif des eaux usées.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à en prendre acte.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Services publics d'eau potable et d'assainissement :

Approbation du rapport annuel 2019 du Président sur le prix et la qualité des services

S. LASCOURREGES rappelle au Conseil que conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Président présente chaque année au Conseil un rapport sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

Pour chacun des deux services, ce rapport comprend en plus des éléments précisés par les fermiers, les indicateurs de performance du réseau, les informations sur le financement des investissements et les actions de coopération décentralisée, le cas échéant.

M. EELBODE invite le Conseil à approuver le rapport annuel 2019.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Service public d'assainissement non collectif : approbation du rapport 2019 du Président sur la qualité du service

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, S. LASCOURREGES présente au Conseil un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif 2019.

M. EELBODE invite le Conseil à l'approuver.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Service public de collecte des déchets et assimilés : approbation du rapport 2019 du Président sur la qualité du service

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. EELBODE présente au Conseil un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés en 2019.

S. LASCOURREGES en fait une synthèse rapide.

M. EELBODE invite le Conseil à l'approuver.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GODE demande s'il est possible d'avoir les chiffres à l'échelle de la Région Île-de-France.

S. LASCOURREGES indique que ces chiffres sont disponibles et lui seront transmis par mail.

Autorisation donnée au Président de déposer un dossier d'autorisation de défrichement

M. EELBODE rappelle au Conseil qu'actuellement les eaux usées des communes de Congis-sur-Thérrouanne et d'Isles-les-Meldeuses sont traitées par une station d'épuration d'une capacité de 3 000 Équivalents-habitants de type boues activées située à Congis-sur-Thérrouanne. Actuellement, cette station présente d'importantes carences en termes de fonctionnement et d'équipement.

Depuis le 13 février 2015, un arrêté préfectoral de mise en demeure impose au Pays de l'Ourcq de réaliser des travaux de mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées des deux communes.

L'objectif est une mise en conformité des installations d'un point de vue capacitatif et qualitatif dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'environnement.

Dans le cadre de ce projet, une nouvelle station d'épuration sera construite et les anciens ouvrages seront démolis pour laisser place à un poste de refoulement associé à un bassin de stockage des eaux de pluie qui permettra de transférer les effluents du bourg vers le nouveau site de traitement.

Les réseaux gravitaires entre la partie nord de la commune et la station actuelle sont existants mais nécessitent d'être réhabilités en totalité. Ils doivent être complétés par un réseau de refoulement permettant de faire transiter les effluents entre le poste et la future station.

Depuis la pose des réseaux initiaux dans les années 70, les terrains d'assises des canalisations ont été recouverts d'un couvert boisé qu'il est nécessaire de défricher pour pouvoir réaliser ces travaux.

Ce défrichement, d'un maximum de 3 000 m², nécessite l'obtention d'une autorisation des services de l'Etat.

Il porte sur les parcelles cadastrées OC 466 et OC 393 du cadastre de Congis-sur-Thérouanne, objet d'une acquisition en cours par la Communauté de Communes (délibération n°2020-10/10 du 16 octobre 2020).

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à engager l'ensemble des démarches administratives relatives aux dépôts et à l'obtention des autorisations de défrichement des parcelles OC 466 et OC 393 auprès des services de l'État.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DURABLES - NUMERIQUE

Petites Villes de Demain : autorisation donnée au Président de signer la convention d'adhésion au dispositif

M. GILLE informe l'assemblée que le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Il ajoute que ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires : il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Il indique quel programme doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il détaille l'objet de la Convention :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;

- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

M. EELBODE remarque que cette démarche est motivante, mais il fait part de son inquiétude quant aux méthodes des services de l'État, la Communauté de communes n'ayant par exemple pas été officiellement informée que la Ville de Lizy-sur-Ourcq avait candidaté, étant sélectionnée et retenue pour le programme Petites villes de demain.

Il invite le Conseil à s'exprimer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GILLE fait ensuite un point sur le développement numérique. Il informe les élus que le calendrier est tenu et qu'il n'y a pas de retard. Il les invite à lui faire remonter toute situation où un foyer de la Commune n'est pas couvert par la fibre alors qu'il devrait l'être. Il remarque que les difficultés peuvent être de différentes natures : parfois ce sont les opérateurs qui ne veulent pas relier certains particuliers, mais le plus souvent les problèmes interviennent avec les sous-traitants délégués par les opérateurs. Il remarque à cet égard qu'il est nécessaire de noter, à toutes fins utiles, le nom du sous-traitant lorsqu'un problème est signalé.

M. GILLE précise que ce sont bien les opérateurs qui financent les raccordements des particuliers (à l'exception des sites isolés), et qu'ils reçoivent dans ce cadre une dotation de Seine-et-Marne Numérique.

Il ajoute que concernant les sites isolés, une réunion est prévue en fin de mois afin de les recenser et de les étudier au cas par cas.

M. EELBODE réitère ses doléances quant aux problèmes rencontrés sur les sites dit « isolés » alors qu'ils sont en centre-bourg.

M. EELBODE invite M. ROUSSEAU à s'exprimer.

M. ROUSSEAU indique qu'une évaluation environnementale concernant l'empreinte carbone du territoire est en cours de réflexion.

S. LASCOURREGES remarque qu'il doit suivre à ce sujet un webinaire sur la question du stockage du carbone, de la neutralité carbone, et de la réalisation d'un diagnostic sur l'état du territoire.

Il informe l'assemblée qu'actuellement en France, un seul territoire est entré dans ce processus (la ville de La Rochelle et son agglomération). Soulignant à quel point cette démarche est novatrice, il remarque que le défi est de trouver les bons interlocuteurs pour mener ce projet.

M. ROUSSEAU indique que l'objectif est d'avoir identifié les grands enjeux et pris contact avec quelques cabinets d'études d'ici la fin de l'été. Il souligne l'importance de viser assez haut, un projet ambitieux entraînant des fonds plus importants.

M. ROUSSEAU ajoute que le territoire, au regard de ses activités, dispose d'atouts considérables à faire valoir en termes de piégeage du carbone. Il fait part de sa conviction selon laquelle cette donnée fera partie, à l'avenir, des critères d'attractivité des territoires pour les entreprises. Il souligne enfin le potentiel de cette dynamique en termes de déclinaisons économiques, au regard d'évolutions comme la fiscalité verte, par exemple. A cet égard il lui semble essentiel d'avoir formalisé un projet robuste d'ici la fin de l'année.

À la demande de M. GILLE, M. ROUSSEAU indique que concernant le PLUi, il manque encore l'avis d'une Commune du territoire, mais que les délais seront vraisemblablement respectés.

QUESTIONNAIRES DIVERSES

Culture et Tourisme

M. EELBODE invite Mme BEAUVAIS à s'exprimer.

Mme BEAUVAIS indique qu'elle a assisté au Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Pays de Meaux et a été conviée à participer à la prochaine réunion de la Commission Culture Tourisme, afin de présenter les atouts du territoire notamment en termes de randonnée pédestre et cycliste. Elle rappelle qu'un Office de

Tourisme intercommunautaire regroupant le Pays de Meaux et le Pays de l'Ourcq sera créé au 1^{er} janvier 2022.

En ce qui concerne la Culture, elle informe l'assemblée qu'elle recevra prochainement les services de la DRAC dans le cadre du Schéma Lecture Publique, afin d'étudier l'opportunité d'une adhésion de la Communauté de communes.

Affaires sociales, Santé et Sport

M. EELBODE invite Mme MOUSSI-LE GUILLOU à s'exprimer.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU indique que dans le cadre des mesures sanitaires actuelles le fonctionnement des services petite Enfance est ainsi modifié pour les prochaines semaines :

- l'accueil à la Halte-Garderie est suspendu jusqu'au 23 avril,
- le Relais Assistantes Maternelles (RAM) maintient un accueil téléphonique et les rendez-vous avec les familles, mais les ateliers d'éveil sont quant à eux momentanément interrompus jusqu'au 23 avril prochain,
- les ateliers Parents-Enfants du 10 et 14 avril sont annulés,
- le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) reprendra ses permanences le 29 avril,
- l'Accueil de Loisirs à la Maison des Enfants assurera un accueil du 6 au 23 avril pour les enfants des publics prioritaires.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU indique que France Services continue d'assurer sa mission de renseignement et d'accompagnement des usagers mais que les permanences des partenaires ne sont pas toutes assurées, et qu'il est nécessaire de s'en rapprocher pour connaître leurs dates de présence.

En l'absence de M. MIMMAS, Mme MOUSSI-LE GUILLOU fait un point sur le Sport. Elle rappelle que le Pays de l'Ourcq propose 2 semaines d'initiation et de découverte sportives du 12 au 16 avril et du 19 au 23 avril. Elle informe également l'assemblée que, du 6 au 29 avril, la Piscine du Pays de l'Ourcq ouvre ses créneaux exclusivement aux personnes prioritaires (personnes présentant un handicap reconnu, celles munies d'une prescription médicale ainsi que les éducateurs sportifs pour les entraînements obligatoires au maintien de leurs compétences).

Au chapitre Santé, Mme MOUSSI-LE GUILLOU fait enfin un point sur la campagne de vaccination coordonnée par les services de la Communauté de communes en lien avec le Département, indiquant que la deuxième injection des personnes de plus de 75 ans du Pays de l'Ourcq est programmée les 15 et 16 avril, à la Pyramide Jean Didier.

Elle informe également les élus que la livraison de la cabine de téléconsultation a eu lieu le vendredi 2 avril et qu'elle est en cours d'installation par les services techniques. Elle indique qu'est prévue ensuite une formation pour l'agent en charge de son fonctionnement, qui est un agent déjà en poste de la collectivité.

Mme GODE demande s'il est envisagé une campagne de vaccination à domicile pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU indique qu'elle ne dispose pas d'information à ce sujet, rien n'ayant été acté au niveau national. Elle indique que la Communauté de communes et les professionnels du territoire sont prêts à se mettre en action si des consignes étaient émises à ce sujet, mais que l'enjeu actuel est de favoriser la campagne massive de vaccination des plus de 75 ans du territoire.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU ajoute que le centre de vaccination le plus proche est au Colisée à Meaux et que le transporteur Transdev Marne et Morin propose d'assurer gracieusement les déplacements des personnes vers le site de vaccination.

M. EELBODE remarque que la difficulté réside dans le nombre de doses de vaccins disponibles.

M. EELBODE confirme que le Pays de l'Ourcq transmettra aussitôt aux communes tout nouvel élément d'information qu'il pourrait avoir sur cette question.

Rencontre avec les élus de Meaux, Plaines et Monts de France et Roissy Pays de France

M. EELBODE informe les élus qu'il a rencontré M. le Maire de Meaux, les élus de la Communauté de communes Plaines et Monts de France et de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ainsi que les représentants d'ADP. Il indique que l'objectif est d'entamer une réflexion sur la relation à reconstruire suite aux difficultés économiques rencontrées par les entreprises et les personnes travaillant en lien avec le secteur aéronautique sur cette zone.

Il précise que de très intéressantes pistes sont en cours d'étude, avec de nombreux projets alternatifs, dans une dynamique plus verte et plus durable. Il ajoute que le territoire du Pays de l'Ourcq peut apporter à cette démarche ses atouts en termes de capacité foncière et environnementale.

Il informe l'assemblée qu'une nouvelle réunion est programmée le 26 avril et qu'une association pourrait être créée pour réunir les acteurs.

Communication institutionnelle

M. EELBODE informe les élus qu'une nouvelle responsable de communication rejoindra l'équipe de la Communauté de communes le 19 avril, et lui souhaite par avance la bienvenue.

Dans ce cadre il souhaite que soient mis en place plus d'échanges entre l'intercommunalité, les communes et les habitants, mais également une meilleure fluidité dans les rapports entre les services et les usagers et locataires des équipements communautaires.

Fiscalité des communes : point d'information

M. EELBODE fait part aux élus de la situation financière difficile de la Commune de Mary-sur-Marne, dont les ressources ont été divisées par deux suite à la reprise de l'imprimerie. Il rappelle que cette commune a toujours joué le jeu de l'intercommunalité et indique qu'il envisage d'enclencher un mécanisme de solidarité intercommunale en sa faveur. Il précise que la Commune a déjà procédé à des réaménagements en interne afin de réduire ses dépenses.

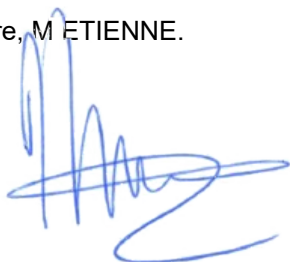
M. EELBODE informe l'assemblée qu'un cabinet va être mandaté pour mener une réflexion sur la fiscalité du territoire.

M. EELBODE indique que ce type de cabinet travaille aussi sur des sujets comme la fusion des communes. Il remarque que cette réflexion sur la fusion mérite d'être menée, d'une part parce qu'après une année de pandémie, la crise économique aura nécessairement un impact sur les dotations de l'État, et d'autre part pour anticiper l'éventuelle volonté de l'État, dans les années à venir, de mettre en œuvre ces fusions à marche forcée. Bien conscient de l'explosivité du sujet, et de la nécessité actuelle pour les maires de soutenir leurs budgets communaux et leurs habitants, il invite toutefois les élus à réfléchir sur cette question.

M. EELBODE informe enfin les élus que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 21 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 21h52.

Le secrétaire, M. ETIENNE.

A blue ink signature, appearing to be 'M. ETIENNE', is written over the typed name. The signature is stylized and cursive.

ANNEXE – ACTES SIGNES DEPUIS LE 19 MARS 2021 DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SIGNATURE

TYPE D'ACTE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
Bon de commande sur accord-cadre	FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU ET PAPIER - LOT 1 – FOURNITURE DE BUREAU	NV BURO	192,59 €	22/03/21
Bon de commande sur accord-cadre	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT	BARTHOLUS	1 693,26 €	22/03/21
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE CHEQUES DEJEUNER POUR LES AGENTS DE LA CCPO	UP - CHEQUE DEJEUNER	18 240,00 €	22/03/21
Commande	TRAVAUX DE TRAITEMENT DES BOUES DE LA STEU DE CROUY-SUR-OURCQ EN PERIODE D'EPIDEMIE DE COVID	SAUR	7 005,24 €	24/03/21
Commande	ACTIVITES SEMAINES SPORTIVES VACANCES DE PRINTEMPS 2021 ACCROBRANCHE LE 22/04/2021	GRIMPOBLANCHARDS	222,73 €	24/03/21
Commande	ACTIVITES SEMAINES SPORTIVES VACANCES DE PRINTEMPS 2021 DECOUVERTE DE L'EQUITATION LE 29/04/21	CENTRE EQUESTRE DE DHUISY	255,93 €	24/03/21
Commande	LOCATION DURANT 5 ANS DE 1 COPIEUR POUR FRANCE SERVICES, 1 IMPRIMANTE POUR LE CENTRE DE SANTE ET 1 POUR LA MDE	AM TRUST GROUP	8 040,00 €	24/03/21
Commande	REPARATION RENAULT MASTER 260 ETX 77 – FREINS	PASSION AUTO – RENAULT	2 006,26 €	25/03/21
Commande	FOURNITURE DE PANNEAU DE SECURITE AVEC SYMBOLE POUR LA PISCINE	SETON	41,11 €	25/03/21
Commande	NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS DE LA CCPO	LA PENCHARDAISE	1 390,58 €	25/03/21
Commande	FOURNITURE DE LASURE ET VERNIS POUR RENOVATION POUTRES COUR MDE	ZOLPAN	214,93 €	25/03/21
Commande	FOURNITURE ET POSE D'UN CABLE ELECTRIQUE POUR LA REHABILITATION DU BRANCHEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DE DOUY LA RAMEE	STEEP	1 493,67 €	26/03/21
Commande	CONTRAT ANNUEL DE 30H DE PRESTATION DE SUPPORT INFORMATIQUE DU 15/04/21 AU 14/04/22	PI SERVICES	6 385,00 €	30/03/21
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE – 1 PC PORTABLE POUR DGS – 1 PC DE TRAVAIL POUR SI – 1 ECRAN DE VIDEOPROJECTION	INMAC WSTORE	2 732,00 €	31/03/21
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE – 1 PLAQUE A INDUCTION -1 MICRO ONDE – 1 REFRIGERATEUR POUR EQUIPER LOGEMENT 1 DE LA PYRAMIDE	BRUNEAU	677,75 €	06/04/21
Commande	DANS LE CADRE DE LA PREVENTION SANITAIRE FOURNITURE DE 10 DISTRIBUTEURS DE GEL HYDROALCOOLIQUE AVEC PEDALE POUR LES BATIMENTS DE LA CCPO	SMARTUP CITIES – HYGI ONLINE	941,22 €	06/04/21
Commande	FOURNITURE ET POSE D'UN LAVE YEUX EXTERIEUR POUR LA PISCINE	HUMBERT	831,66 €	06/04/21
Commande	FOURNITURE DE 2 RADIATEURS ELECTRIQUES ET 1 RADIATEUR SECHE-SERVIENTTES POUR LE LOGEMENT 1 DE LA PYRAMIDE	REXEL	797,84 €	06/04/21
Commande	REPLACEMENT DE LA POMPE DE CIRCULATION DE LA POMPE A CHALEUR DE LA PYRAMIDE	UTB	2 217,00 €	08/04/21
Commande	INTERVENTION ET REPARATION SUITE A UNE PANNE SUR LE RESEAU DE CLIMATISATION	UTB	1 242,00 €	08/04/21
Commande	AMENAGEMENT LOCAUX MODULAIRES AU REZ DE CHAUSSEE DE LA PYRAMIDE	PMC	13 384,00 €	08/04/21
Commande	AMENAGEMENT LOCAUX MODULAIRES AU REZ DE CHAUSSEE DE LA PYRAMIDE	UTB	2 811,51 €	08/04/21
Commande	AMENAGEMENT LOCAUX MODULAIRES AU REZ DE CHAUSSEE DE LA PYRAMIDE	ELEC 77	677,80 €	08/04/21